

voir, non seulement en temps utile, mais à chaque instant le jour et la nuit et quelquefois lorsque j'étais très sérieusement occupé, pour obtenir que l'on conservât au bourg de Niagara qu'il a représenté si bien, avec tant d'habileté et avec autant de courage à la Chambre des Communes, le droit d'élire un député. J'espère trouver l'occasion d'en reparler d'ici à quelque temps.

En attendant, je crois exprimer l'opinion de mes collègues et de mes amis à la Chambre en disant que nous verrions avec le plus grand regret qu'un accident empêchât mon honorable ami de continuer à aider au gouvernement du pays comme membre du parlement. Je ne crois pas que pareil sort lui soit réservé, ni que ce malheur arrive au parti qui y perdrait un ami et un conseiller précieux, et j'ai confiance, j'ai entière confiance que l'honorable député, s'il vit encore, reviendra au prochain parlement comme le représentant d'une circonscription électorale de l'Ontario.

M. PATTERSON (Essex). Après avoir entendu ce que vient de dire l'honorable premier ministre à propos de la retraite probable de la politique de M. le député de Niagara, j'espère que l'on me permettra d'exprimer toute ma sympathie pour l'honorable député, et mon admiration pour l'éloquent discours d'adieu prononcé par lui l'autre jour en prenant congé du vieux bourg loyal de Niagara.

Je regrette beaucoup que les députés de la gauche n'aient pas montré alors envers mon honorable ami cette bienveillante sympathie que méritait son discours admirable et plein des plus beaux sentiments. Nous admirons tous, j'en suis certain, le désintéressement chevaleresque avec lequel il a mis son siège à la disposition de son chef.

Pour ma part je suis heureux d'apprendre que mon honorable ami ne songe pas à se retirer de la vie politique, car j'ai le plaisir de savoir que sa carrière politique ne sera pas terminée en même temps que le parlement actuel. Le chef du gouvernement en donnant à mon honorable ami un certificat de santé, aurait pu ajouter un mot en faveur de quelques autres de ses partisans ; et je serais enchanté qu'il eût aussi quelques paroles sympathiques pour ses adversaires, car je regretterais beaucoup de voir leur nombre diminué ; je préférerais le voir augmenter.

Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt du pays que le nombre des députés de l'opposition soit diminué ; et je suis convaincu, malgré les craintes qu'ils expriment, que tous les principaux membres de leur parti se retrouveront du même côté de la Chambre après les élections. L'opposition joue un rôle très utile en ce pays.

M. PLUMB. Et nos adversaires s'acquittent si bien de ce rôle que nous voulons toujours le leur conserver. Je pourrai peut-être ajouter encore, M. l'Orateur, ce qui aurait été mieux placé dans la bouche d'un député de plus d'expérience que moi, que la Chambre doit exprimer combien elle apprécie la manière habile dont vous avez rempli vos devoirs d'Orateur pendant cette session. Possédant l'avantage spécial, commun à toute votre race, de cette courtoisie et de cette politesse qui caractérisent les Canadiens-Français, et la mûre expérience acquise comme Orateur d'une assemblée provinciale vous avez su vous acquitter des devoirs de votre charge avec un tact et une courtoisie qui vous font honneur et font honneur à la Chambre.

Je désire, au nom de ceux que j'appellerai les députés inexpérimentés, exprimer notre reconnaissance des encouragements que vous nous avez donnés, et de l'expérience parlementaire que vous avez placée à notre disposition lorsque des questions de pratique parlementaire ont été soulevées.

Je suis certain que nous tous qui avons eu l'avantage de de siéger dans cette Chambre que vous avez présidée avec tant de bonheur, nous nous rappellerons avec plaisir votre carrière comme notre président ; que nous garderons toujours un bon souvenir de l'hospitalité personnelle que vous nous avez si abondamment offerte, et de la réputation que vous vous êtes conservée non seulement comme gentilhomme

Canadien-français mais comme Canadien, et comme Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

M. ROYAL. M. l'Orateur, je crois qu'il est de mon devoir, comme l'un des plus jeunes membres de cette Chambre, de me joindre aux expressions de louanges et de regret faites par l'honorable membre pour Essex (M. Patterson) à l'occasion des adieux faits par l'honorable député de Niagara (M. Plumb). Pour un jeune député, c'est toujours un grand avantage que d'entendre des dissertations aussi instructives, et aussi pleines d'aperçus nouveaux que celles que l'honorable député de Niagara a faites durant les trois dernières années pendant lesquelles j'ai eu l'honneur d'occuper un siège dans ce parlement, avec le plus grand profit pour moi-même, et, j'en suis certain, pour ceux qui plus tard liront les débats de cette Chambre pour y chercher les éléments nécessaires à écrire l'histoire parlementaire de notre pays. Pour ma part, j'ai toujours admiré l'élocution variée, les connaissances étendues, et la rapidité de conception de l'honorable député de Niagara.

Quoique avancé en âge, son esprit est resté jeune et vif. Nous nous sommes plus d'une fois réjouis de la vivacité de ses ripostes, comme aussi nous avons pu lui reprocher d'avoir quelque fois abusé peut-être de la grande popularité qu'il a acquise au sein de cette Chambre. Je le répète, M. l'Orateur, nul plus que moi n'a pu admirer l'honorable député de Niagara, et ce sera certainement une perte pour cette Chambre et pour le pays que de voir disparaître de l'enceinte parlementaire un homme qui en fait l'ornement tant par la variété de ses connaissances que par la hauteur de son talent.

Maintenant, M. l'Orateur, le Manitoba avait autrefois coutume d'élire les principaux hommes du pays que les vieilles provinces, dans un moment de dépit, avaient refusé d'élire.

En effet, le Manitoba a eu l'honneur, en 1873, d'élire sir Georges Etienne Cartier à la suite d'une défaite qu'il avait éprouvée dans la province de Québec. En 1878, elle a encore eu l'honneur de réélire sir John A. Macdonald, le premier ministre de la puissance, qui avait été défait dans une ville de la province d'Ontario.

Eh, bien, M. l'Orateur, je crois que le Manitoba, qui n'a que des jeunes hommes à envoyer dans l'enceinte de ce parlement, fait preuve d'esprit en élisant les hommes éminents que les vieilles provinces rejettent bien à tort dans les élections ; et si l'honorable député de Niagara est rejeté hors de l'arène politique parce que le comté de Niagara a disparu, je crois qu'il pourra trouver un accueil très sympathique et un triomphe dans quelque'un des districts du Manitoba ou du Nord-Ouest.

Je me joins aussi aux remarques de l'honorable député d'Essex, qui vous regardent personnellement, M. l'Orateur. On pourrait peut-être me taxer d'être disposé trop favorablement envers un compatriote, mais je ne puis m'empêcher de faire l'éloge de la cordialité de vos réceptions, en même temps que de l'intérêt vif qui s'attache à tout ce que vous avez fait pour récréer les longues séances que nous avons été obligé de passer dans cette Chambre. Je suis certain que si ce sont les jeunes qui doivent faire l'éloge des vieux, je ne pouvais pas prendre un sujet plus riche pour me permettre d'exprimer dans cette circonstance ce que je ressens de sympathie pour l'honorable député de Niagara, et d'admiration pour l'hospitalité et l'impartialité avec lesquelles vous avez présidé aux délibérations de ce parlement durant les trois sessions auxquelles j'ai eu l'honneur d'assister.

ACTE DU REVENU DE L'INTERIEUR.

M. L'ORATEUR informe la Chambre que le maître des requêtes en Chancellerie est venu du Sénat annoncer que le Sénat n'insiste pas sur les amendements qu'il a faits au bill (n° 188) à l'effet d'amender l'acte du revenu de l'Intérieur 1880, excepté sur le septième amendement, sur lequel le Sénat insiste.